



Arrêté n°20235-10-05
Réglementation provisoire de la circulation
Sur rue Victor Vermorel vers le N° 17/18
Le samedi 8 novembre 2025

Le Maire de la commune de LIMAS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Considérant une livraison par la société SG BOIS, pour le compte de Mr LERAT à son domicile : 17/18 rue Victor Vermorel 69400 Limas,

Considérant que pour assurer le bon déroulement de cette livraison, il est nécessaire de régler provisoirement la circulation des véhicules sur la voie de circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 : le samedi 08 novembre 2025 de 08h à 19h : Rue VICTOR VERMOREL :

- Le samedi 8 novembre 2025 de 08h à 19h la rue Victor Vermorel sera barrée ;
- Une déviation sera mise en place ;
- Les riverains devront être avertis ;
- Installations panneaux de signalement indiquant la rue barrée et la déviation ;
- L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu en permanence ainsi que le libre passage des véhicules sanitaires et de sécurité ;
- Rétablissement de la circulation dès que la voie sera libérée de toute gêne

ARTICLE 2 : La signalisation temporaire de travaux et réduction de la chaussée sera implantée conformément aux textes en vigueur par le demandeur sous son entière responsabilité.

ARTICLE 3 : Le permissionnaire sera autorisé à stationner ses véhicules dans l'enceinte de son chantier en laissant la voie de circulation libre.

ARTICLE 4 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et d'effectuer la réfection à l'identique des éventuels dommages pour lesquels il serait tenu pour responsable.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché sur le lieu des travaux et aux lieux habituels d'affichage.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Commissariat de Police de Villefranche,
- Police Municipale de Limas,
- MR LERAT

Limas, le 13 octobre 2025

Michel THIEN,
Maire,

Pour le Maire empêché
l'Adjoint délégué

